

Contrôle des intermédiaires

Veiller au respect des règles de protection des assurés

OBJECTIFS

- **Mettre en œuvre une politique de bonnes pratiques commerciales**
- **Se conformer aux normes ACPR**

PROGRAMME

A. CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES

1. ACPR d'un point de vue institutionnel
 - a) missions
 - b) organisation
 - c) instruments juridiques et pouvoirs
2. Différentes formes de veille et de contrôle en matière de protection de la clientèle
 - a) contrôle sur pièces sur place
 - b) veille sur les contrats et la publicité
 - c) réclamation des assurés
3. Coordination avec d'autres acteurs de la protection de la clientèle
 - a) avec les différents acteurs au plan national
 - b) avec les différents acteurs au plan international
4. Contrôle interne (Solvabilité II)

B. CONTRÔLE DES INTERMÉDIAIRES

1. Mieux connaître les règles dont l'ACPR contrôle le respect
 - a) règles du code des assurances et focus sur les difficultés rencontrées
 - définitions, rémunération, catégories d'intermédiaires d'assurance
 - obligations incombant aux intermédiaires d'assurance
 - conditions de commercialisation des contrats d'assurance
 - relations professionnelles entre l'intermédiaire d'assurance et ses partenaires
 - b) règles issues du COMOFI- dispositif LAB
 - c) règles issues des recommandations de l'ACPR
2. Mieux connaître le contrôle des intermédiaires par l'ACPR
 - a) finalités du contrôle
 - b) étapes du contrôle
 - c) modalités du contrôle
 - d) suites du contrôle

PUBLIC

- Intermédiaires en assurance
- Courtiers en assurance
- Agents généraux

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis.

POINTS FORTS

Après avoir présenté l'ACPR, l'intervenant expose l'ensemble des textes applicables en matière de contrôle des pratiques commerciales des intermédiaires.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

12 juin
11 décembre

Disponible en régions
sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.